

Programme Germaine de Staël 2021



Germaine de Staël est le Partenariat Hubert Curien (PHC) franco-suisse. Il est mis en œuvre en Suisse par l'Académie suisse des sciences techniques ([Schweizerische Akademie der Technischen Wissenschaften, SATW](#)) et en France par les ministères de l'Europe et des

Types de projets concernés

L'**objectif** de ce programme est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les laboratoires et équipes de recherche des deux pays, en favorisant les nouvelles coopérations.

Tous les **domaines scientifiques**, y compris les sciences humaines et sociales, sont concernés par ce programme.

Une **attention particulière** sera portée aux projets dont la thématique est liée à celles qui figurent dans le programme-cadre pour la recherche et l'innovation Horizon 2020.

Conditions d'éligibilité des équipes

L'**appel à candidatures est ouvert** aux chercheurs titulaires des laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur, à des organismes de recherche. Les entreprises peuvent participer au projet, dès lors qu'elles sont associées à un partenaire académique.

Seuls les dossiers de candidature co-déposés par les chercheurs partenaires auprès des instances responsables de la gestion du programme dans leur pays respectif **sont déclarés recevables**. Les chercheurs français doivent s'en assurer.

Les projets ayant déjà bénéficié d'un soutien dans le cadre de ce programme ne sont pas recevables pour une nouvelle candidature immédiatement après leur achèvement.

Critères d'évaluation des projets

- La participation active et la mobilité de **jeunes chercheurs**, en particulier doctorants ou post-doctorants, est un des tous premiers critères de sélection ;
- La qualité scientifique du projet et des équipes ;
- L'intérêt de la coopération et la complémentarité des équipes françaises et étrangères;
- Perspectives de structuration ou de valorisation du projet ;
- Les projets en réseau avec une ouverture européenne notamment seront considérés comme prioritaires.

Les chercheurs ont ainsi la possibilité de déposer une candidature dans le cadre d'un autre PHC, sur le même thème de recherche.

Une attention particulière sera accordée aux projets qui s'inscrivent comme une première étape vers les financements européens (Programme- Cadre de Recherche – dont les bourses Marie Sklodowska-Curie et l'utilisation de très grandes infrastructures de recherche – et le programme intergouvernemental COST).

Comité de sélection des projets

Les appels à candidatures sont lancés sur un **rythme annuel**.

Les **instances** des deux pays se réunissent, alternativement en Suisse et en France, pour confronter les évaluations et décider conjointement du soutien accordé aux projets sélectionnés.

Pour la partie française, la Délégation aux Affaires européennes et internationales (DAEI) du MESRI assure l'**évaluation scientifique** des dossiers.

Modalités de fonctionnement

Le financement est accordé **sur une base annuelle**, pour deux années consécutives.

Il doit être impérativement consommé **entre le 1er janvier et le 31 décembre** de l'année concernée et ne peut être reporté sur l'exercice suivant.

Il porte uniquement sur la **prise en charge de la mobilité** entre les deux pays des chercheurs engagés dans le programme, par le remboursement des frais de voyage et de séjour.

Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources.

Le **renouvellement** des crédits pour une seconde année est subordonné à :

- La soumission d'un **rapport d'étape** mentionnant les résultats scientifiques obtenus et les mobilités effectuées ou prévues avant la fin de l'année en cours (1 page en format libre) ;
- La rédaction d'un **bilan financier** des actions conduites ou programmées avant la fin de l'année civile ;
- Une **consommation** optimale des financements accordés pour la première année.

Le rapport d'étape et le bilan financier doivent être envoyés avant le 15 septembre de la première année à l'Ambassade de France en Suisse - (cf contact pour le programme ci-dessous).

Dépenses éligibles

Les moyens accordés par la France couvrent exclusivement le paiement des indemnités de séjour et les voyages des chercheurs français :

- **indemnités de séjour : 180 EUR/jour/chercheur**
- **voyages : remboursement sur frais réels, dans la limite de 500 EUR par aller-retour France/Suisse et par chercheur**

En 2019, le financement accordé par projet aux participants français, en première et en deuxième année, était de 2400 €.

Propriété intellectuelle

Il appartient aux responsables de projets de prendre toutes les dispositions utiles quant à la protection de la propriété intellectuelle.

Merci de lire attentivement le [document ci-joint](#), relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt du projet inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.

Suivi des projets

Un rapport final scientifique et financier est exigé au plus tard trois mois après la fin des projets.

Les responsables français de projets doivent impérativement utiliser le [modèle de rapport téléchargeable](#) et l'attacher à leur dossier en ligne dans ce délai.

Ce rapport est également à envoyer à l'Ambassade de France en Suisse dans le même délai (cf. contact pour le programme).

Les responsables de projets sont invités à informer l'Ambassade de France en Suisse en cas d'obtention de financements (notamment européens) pour la poursuite du projet dans les 3

années suivant la fin du Partenariat Germaine de Staël, ainsi que les publications issues de ce partenariat.

Les publications rédigées dans le cadre de ce projet devront porter mention du soutien accordé par les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Modalités pratiques de soumission d'un projet

Avant toute demande d'information, nous vous invitons à consulter la [page des questions les plus fréquemment posées « FAQ et contact »](#).

La procédure de soumission **pour la partie française** s'effectue **entièrement en ligne** sur le site de Campus France. La partie suisse doit effectuer en parallèle une demande auprès de la SATW.

- Date limite de co-dépôt des dossiers de candidature : **03/06/2020**
- Diffusion des résultats : **décembre 2020**
- Début des projets : **janvier 2021**

Candidater

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier par anticipation afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis;

Les dossiers peuvent être saisis en français ou en anglais.

Gérer ses mobilités

Pour chaque mobilité, le chef de projet français doit remplir une [fiche d'engagement](#) et adresser le dossier complet au minimum 3 semaines avant le départ du chercheur, à l'adresse courriel figurant au bas de chaque fiche d'engagement.

Pour chaque mobilité, le chef de projet français doit également communiquer une copie de la fiche d'engagement à l'Ambassade de France en Suisse.

Contacts pour le programme

Pour la partie française

M. Renaud LALLEMENT
Conseiller adjoint de coopération et d'action culturelle
Ambassade de France en Suisse et au Liechtenstein

Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)

Schosshaldenstrasse 46

CH - 3006 Berne

Tél : + 41 (0)31 359 21 79

Fax : + 41 (0)31 359 21 92

Courriel : renaud.lallement@diplomatie.gouv.fr

Site web : <http://www.ambafrance.org/Partenariat-Hubert-Curien-Programme-Germaine-de-Stael>

Pour la gestion de l'appel à propositions

Campus France

Gestion PHC

28 rue de la Grange-aux-Belles

75010 Paris

Adresse générique : extranet@campusfrance.org

Pour la partie suisse

Académie suisse des sciences techniques (SATW)

Mme Edith Schnapper

Chargée de programmes Promotion de la relève - Romandie

St. Annagasse 18

CH-8001 Zürich

Tél. : 00 41 44 226 50 26

Courriel : edith.schnapper@satw.ch

Site web : <http://www.satw.ch/en/foerderung/germaine-de-stael>